Paraphe

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 1 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE: 1 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 23 Votants: 28

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints, Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. GAYDOUK Mme BOUKANDOURA Mme. BIGLIONE Mme SIRAS M. ODIRA (Procuration à M. LONGEAULT) (Procuration à M. GAILLARD) (Procuration à Mme. ARENOU) (Procuration à M. FARIGOULE) (Procuration à Mme. KHARJA)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

M. MARCIN

M. HILALI

Mme. LARABI

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES VEHICULES COMMUNAUX AU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20230613-2023-DEL-34-DE Date de réception préfecture : 15/06/2023 **VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chanteloup-les-Vignes a besoin pour assurer le bon déroulement de ses missions de se déplacer sur le territoire communal et extra-muros

CONSIDERANT que la commune de Chanteloup-les-Vignes met à disposition du CCAS de Chanteloup-les-Vignes sa flotte de véhicule pour assurer ces déplacements,

CONSIDERANT qu'il convient donc de signer une convention de mise à disposition aux agents du CCAS de Chanteloup-les-Vignes des véhicules appartenant à la commune de Chanteloup-les-Vignes à titre gratuit,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE:

DE SIGNER avec le CCAS de Chanteloup-les-Vignes la convention de mise à disposition à titre gratuit des véhicules appartenant à la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

ENE /

Erançois LONGEAULT

Pour le Maire et par délégation, UPLe Premier Maire-adjoint

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :